

BRETTEVILLE SUR ODON  
 Arrondissement de CAEN  
 Canton de Caen I  
 Département du Calvados

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Date de convocation :* L'an DEUX MIL VINGT QUATRE  
 Le 21 juin 2024 Le 1<sup>er</sup> juillet 2024 à 18H30

*Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,*

Le 4 juillet 2024 Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,  
 Mesdames : ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,  
 FERY, HOCHET, MAJDOUBI, RAINE, SANNIER,  
 VIDEAU.

*En exercice :* 27 Messieurs : BOUFFARD, DUTHILLEUL, LEBOURGEOIS, LE  
 MASSON, LESUEUR, MORAND, MORTREUX, RICHET,  
 SAINT-MARTIN.

Présents : 21

Votants : 27

Absents :

Madame	LEFEVRE	(excusée pouvoir à M.VIDEAU)
Madame	LOUBET	(excusée pouvoir à S.BOUFFARD)
Monsieur	BRUNEAU	(excusé pouvoir à G.LE MASSON)
Monsieur	DEGUSSEAU	(excusé pouvoir à B.RAINE)
Monsieur	FAUDOT	(excusé pouvoir à X.RICHET)
Monsieur	SIMON	(excusé pouvoir à O.SAINT-MARTIN)

Vanessa BARNAUD est désignée secrétaire de séance

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.**

Patrick LECAPLAIN, Maire expose que, conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**CONSIDÉRANT** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de créer 4 postes à contrat à durée déterminée pour une durée de 2 semaines, du 2 juillet au 16 juillet 2024, à raison de 35h par semaine, pour un surcroît d'activité à la Bibliothèque (*mise en place des puces électroniques*)

Accusé de réception en préfecture 014-211401013-20240701-20240405-DE Date de télétransmission : 08/07/2024 Date de réception préfecture : 08/07/2024
---

.../...

.../...

**CONSIDÉRANT** que la rémunération est fixée sur la base du grade d'adjoint administratif.

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

**✚ DÉCIDE** d'adopter la modification du tableau des effectifs :

➤ Filière « **Culture** » :

- ✓ **Création de 4 postes d'adjoints administratifs** à contrat à **durée déterminée** pour une durée de **2 semaines, du 2 juillet au 16 juillet 2024**, à raison de **35h par semaine**, pour un surcroît d'activité à la Bibliothèque (*mise en place des puces électroniques*).
- ✓ Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012 article 64131.

**Adopté à l'unanimité**

Date de publication : le **4 juillet 2024**  
Certifié exact,

Pour extrait conforme,  
En Mairie, **4 juillet 2024**

Le Maire :



Patrick LECAPLAIN

Accusé de réception en préfecture  
014-211401013-20240701-20240405-DE  
Date de télétransmission : 08/07/2024  
Date de réception préfecture : 08/07/2024